1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsloctite542
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Hydroperoxyde de cumène
2.5.2 Diéthyltoluidine
2.5.3 Diméthyltoluidine
2.5.4 Méthacrylate de méthyle
2.5.5 1,4-Naphtoquinone
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsloctite542
Company	Henkel Technologies France S.A.S
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsloctite542**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsloctite542

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsloctite542**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Henkel Technologies France S.A.S
État physique	liquide
Forme	-
pH	3 - 6
Usage	Scellant anaérobie
Date FDS	2017-05-17

La FDS date du 2017-05-17. Elle a donc 9 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer abondamment à l'eau courante et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

eyes : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 minutes. Consulter ensuite un médecin.

ingestion : Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

inhalation : Mener la personne vers un endroit aéré (grand air). Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydroperoxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Concentration :from 1.0 to 3.0

Dangers :

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Diéthyltoluidine

Identification

- N° CAS : 613-48-9
- N° EINECS : 210-345-0

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Diméthyltoluidine

Identification

- N° CAS : 609-72-3
- N° EINECS : 210-199-8

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Méthacrylate de méthyle

Identification

- N° CAS : 80-62-6
- N° EINECS : 201-297-1

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 208.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 416.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2019Fiche n°62 - Méthacrylate de méthyleFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Méthacrylate de méthyle »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[4, 5, 16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.5 1,4-Naphtoquinone

Identification

- N° CAS : 130-15-4
- N° EINECS : 204-977-6

Concentration :from 0.01 to 0.1

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Fatal if inhaled

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Norme : EN 374 - Matériau : Caoutchouc nitrile (NBR) - Épaisseur de couche : ≥ 0,4 mm - Indice de protection : 2 pour un contact de courte durée ou projections (≥ 30 min de perméation selon EN 374) - Indice de protection : 6 pour un contact direct et prolongé (≥ 480 min de perméation selon EN 374). Les gants doivent être remplacés s'ils présentent des signes d'usure.
Yeux	- Norme : EN 166 - Recommandation : Lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes de protection pour produits chimiques à porter en cas d'éclaboussures.
Peau	- Norme : EN 374 - Matériau : Caoutchouc nitrile (NBR) - Épaisseur de couche : ≥ 0,4 mm - Indice de protection : 2 pour un contact de courte durée ou projections (≥ 30 min de perméation selon EN 374) - Indice de protection : 6 pour un contact direct et prolongé (≥ 480 min de perméation selon EN 374). Les gants doivent être remplacés s'ils présentent des signes d'usure.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Système respiratoire	- Type de filtre : A (EN 14387) - Utilisation : Masque agréé ou respirateur avec cartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé.
Corps	- Norme pour éclaboussures de liquide : EN 14605 - Norme pour exposition aux poussières : EN 13982 - Recommandation : Porter un vêtement de protection approprié conforme à ces normes.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Se reporter à la Fiche Technique.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Scellant anaérobie